HERBE HEBDO 21

n°8 - Avril 2019

RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





Un outil sur la pousse de l'herbe pour vous aider dans la gestion de vos prairies!

Rédaction : F. GAVARD - Pôle Agricole de Créancey - 06 49 81 32 38 florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr

CALENDRIER FOURRAGER (Somme des températures cumulées)

200°C	300-350°C	500-550°C	700-800°C	1000°C	1200°C	1400°C	> 1400°C
					1	Foin tardif médiocre Début grainage	Grainage

Zones tardives précoces

Une mise à l'herbe imminente...

Malgré un ensoleillement propice à la pousse de l'herbe, la hauteur et la vitesse de croissance de l'herbe restent faibles sur l'ensemble du département. La faute à de fortes amplitudes thermiques journalières, au vent important mais également à l'absence de précipitations. Néanmoins, la mise à l'herbe approche à grand pas et voici quelques conseils pour vous y préparer.

En élevage allaitant, si vous travaillez avec un chargement élevé et que la hauteur d'herbe sur la surface de base est encore trop juste (autrement dit, vous n'avez pas assez de jours d'avance pour envisager une mise à l'herbe sur cette surface), le déprimage de prairies de fauche qui seront récoltées par la suite en foin peut être une solution pour mettre à l'herbe rapidement tout ou partie de vos lots d'animaux. Attention toutefois à ne pas vous faire déborder par la pousse de l'herbe sur la surface de base. L'herbe pourrait alors rapidement épier et se transformer en refus avec à la clé une grosse diminution de sa valeur alimentaire et des performances zootechniques permises par l'herbe ingérée.

Si vous travaillez avec un chargement plus extensif, la mise à l'herbe pourrait avoir lieu rapidement, dès la fin de l'épisode d'instabilité météorologique annoncé pour ce milieu de semaine. Il est conseillé de mettre à disposition des animaux une source de fibres (foin grossier ou paille) en libre-service. En effet, dans le cas d'une offre en herbe limitée, les animaux ingéreront une part de fourrages secs ce qui limitera l'excès d'azote soluble engendré par l'ingestion d'herbe et pouvant être à l'origine de mortalité embryonnaire. Si l'offre en herbe n'est pas limitante, la mise à disposition de fibres grossières sécurisera le transit des animaux qui pourraient, après plusieurs jours de pâturage, ressentir les effets indésirables de l'ingestion d'herbe jeune. Afin de compenser les déséquilibres en minéraux de l'herbe jeune, les animaux devront avoir à disposition des pierres de sel ainsi qu'un minéral enrichi en magnésium et sélénium. Il est ainsi possible d'apporter aux animaux de l'oxyde de magnésium dans la ration avant la mise à l'herbe.

En élevage laitier, la mise à l'herbe a débuté dans beaucoup d'exploitations. La quantité d'herbe ingérée est fonction de la hauteur d'herbe disponible dans les paddocks, de la durée de pâturage et du stade de l'herbe. Plus l'herbe est jeune et plus elle est riche et ingestible. Ainsi, la gestion du pâturage aura pour but de maximiser l'ingestion d'herbe feuillue et le pâturage tournant dynamique est un des leviers le permettant. La quantité de ration distribuée à l'auge est fonction de la quantité d'herbe que l'on souhaite que l'animal ingère. L'herbe feuillue étant plus riche en énergie qu'un ensilage de maïs plante entière (grâce à une meilleure digestibilité) mais surtout plus riche en azote, son ingestion doit être maximisée au détriment des fourrages conservés distribués à l'auge.

Relevé météorologique en Côte-d'Or au 31 mars

Station	Altitude	T° base février au 31/03	Pluviométrie 31/03 (mm)
SAVIGNY-LES-BEAUNE	246 m	454	103
MONTBARD	209 m	440	176
TAVAUX	195 m	438	103
SAINT-ANDRE (89)	300 m	436	132
CHAMBLANC SEURRE	182 m	433	94
DIJON-LONGVIC	219 m	430	90
JOURS-LES-BAIGNEUX	392 m	425	173
POUILLY-EN-AUXOIS	412 m	416	134
SEMUR-EN-AUXOIS	314 m	410	106
CHATILLON / SEINE	262 m	404	139
ARNAY-LE-DUC	390 m	397	118
SAULIEU	586 m	393	190
TIL-CHATEL	283 m	381	97
ST-MARTIN-DU-MONT	578 m	380	140

A partir des données Météo France, base février 0-18

Relevé du réseau herbe

	Lieux	Altitude	Hauteur d'herbe au 28/03	Vitesse de croissance* (Kg de MS/j)
	MOUTIERS-ST-JEAN	237 m	7,4	16,1
	BONCOURT-le-BOIS	233 m	5,9	34,6
Fauche	BELAN-sur-OURCE	209 m	5,5	28,5
	AVELANGES	400 m	5,4	19,5
	MAGNIEN	393 m	4,4	20,8
	CHAZILLY	408 m	3,7	15,6
	MARCILLY-OGNY	390 m	3,5	12,9
	ST-EUPHRONE	308 m	2,9	8,0
	ST-MARTIN-DE-LA-MER	533 m	2,7	12,9
Pâturage tournant	TART-le-BAS	215 m	6,7	38,1
	ETALANTE	360 m	/	15,0
	ORIGNY-sur-SEINE	350 m	1	45,0

Mesures réalisées par la CA 21 et ALYSE

Depuis le 13/03 ou 14/03 selon les parcelles